

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 134

présenté par
M. Jacob, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques
M. Daniel Paul, Mme Amiable, M. Chassaigne et M. Gosnat

ARTICLE 17

À la première phrase de l'alinéa 1, après les mots :

« sources d'énergie »,

insérer les mots :

« , de réduire le recours aux énergies fossiles émettrices de gaz à effet de serre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le développement des énergies renouvelables doit avoir pour objectif la réduction du recours au charbon, au gaz et au pétrole dans la production de l'électricité.